



INTERPELLATION

Auteur Daniel Brechbühl, Renato Karlen, Andreas Briggeler et Romano Amacker, SVPO
Objet Faible taux d'exécution des expulsions dans le canton du Valais
Date 17/12/2025
Numéro 2025.12.573

Les statistiques publiées par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) sur les renvois exécutoires montrent des différences considérables entre les cantons en matière d'exécution. Le Valais affiche ainsi un taux d'exécution de 55,2%, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne suisse de 62,8%. Plusieurs cantons atteignent des taux dépassant 80% et pouvant aller jusqu'à 100%. Ces chiffres soulèvent des questions quant à l'efficacité des procédures et des structures cantonales en Valais.

Pour garantir la sécurité de la population et assurer la crédibilité de l'État de droit, les renvois exécutoires doivent être appliqués de manière systématique. Les statistiques montrent clairement qu'il y a matière à amélioration dans ce domaine en Valais.

Conclusion

De l'avis des auteurs de la présente interpellation, les questions suivantes se posent:

- Selon le Conseil d'État, pour quelles raisons le taux d'exécution enregistré dans le canton du Valais est-il nettement inférieur à la moyenne suisse?
- Quels sont les obstacles organisationnels, structurels ou liés au personnel qui empêchent actuellement une exécution plus systématique?
- Comment le processus d'exécution est-il organisé en détail entre le Service de l'application des peines et mesures, le Service de la population et des migrations, la police et la justice, et où y a-t-il des retards ou des problèmes d'interface?
- Quelles mesures le Conseil d'État prévoit-il à court terme pour améliorer le taux d'exécution?
- Quelles mesures à moyen et long terme sont prévues pour optimiser durablement les processus et s'aligner sur les modèles efficaces d'autres cantons?